

Cote du document: EB 2011/104/R.62  
Point de l'ordre du jour: 14 a) i)  
Date: 1<sup>er</sup> décembre 2011  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Sélection du Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2012-2016

### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Ruth Farrant**

Directrice et Contrôleuse, Division du Contrôleur  
et des services financiers  
téléphone: +39 06 5459 2281  
courriel: r.farrant@ifad.org

##### **Conrad Lesa**

Chargé des informations comptables  
et financières  
téléphone: +39 06 5459 2181  
courriel: c.lesa@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Kelly Feenan**

Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2058  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session  
Rome, 12-14 décembre 2011

---

Pour: **Approbation**

## Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la nomination de Deloitte & Touche en qualité de Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2012-2016, conformément à la proposition avancée par le Comité d'audit à sa cent vingt et unième réunion.

## Sélection du Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2012-2016

### I. Introduction

1. La section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds et l'article XII.1 du Règlement financier du FIDA contiennent des dispositions relatives à la sélection et à la nomination du Commissaire aux comptes du Fonds. Aux termes du Règlement financier, il appartient au Conseil des gouverneurs, sur recommandation du Conseil d'administration, de nommer le Commissaire aux comptes du FIDA et de préciser la teneur de son mandat. En vertu de la résolution 77/2 adoptée par le Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration est autorisé à exercer tous les pouvoirs du Conseil des gouverneurs, à l'exception d'un certain nombre de pouvoirs que celui-ci s'est expressément réservés. Les pouvoirs relatifs à la sélection et à la nomination du Commissaire aux comptes ne figurant pas au nombre des pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs, à sa troisième session, a explicitement délégué au Conseil d'administration le pouvoir de nommer et de surveiller le Commissaire aux comptes.
2. Le mandat du Comité d'audit stipule que celui-ci supervise le processus de sélection du Commissaire aux comptes du Fonds et recommande au Conseil d'administration la nomination d'un cabinet en qualité de Commissaire aux comptes du Fonds. Conformément à la politique sur la rotation du Commissaire aux comptes et sur les services d'audit fournis, approuvée en 2006, le Commissaire aux comptes peut se voir attribuer un contrat annuel renouvelable pour une période de cinq ans, avec un maximum de deux mandats consécutifs de cinq années chacun. À l'issue du premier mandat, le Commissaire aux comptes est autorisé à soumissionner en vue de l'obtention d'un second mandat.
3. La direction a facilité au nom du Comité d'audit le processus interne de sélection du Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2012-2016. À sa cent vingt et unième réunion, le Comité d'audit a approuvé que soit recommandée, à la cent quatrième session du Conseil d'administration, la nomination du cabinet sélectionné. Le mandat de l'actuel Commissaire aux comptes prendra fin avec l'audit de l'exercice 2011.

### II. Contexte

4. La démarche proposée ayant été entérinée par le Comité d'audit à sa cent dix-huitième réunion, tenue en mai 2011, la direction a entrepris d'accélérer le processus de sélection dans les termes convenus. La direction a consulté le Comité d'audit et l'a associé à chaque étape de la procédure pour faire en sorte que le Comité conduise le processus, la direction se cantonnant à un rôle d'organisation. Le présent document fait le point sur le déroulement du processus de sélection, dont l'issue fera l'objet d'une recommandation finale soumise pour approbation au Comité d'audit, qui, à son tour, constituera la base de la nomination proposée au Conseil d'administration à sa session de décembre.

### III. État d'avancement du processus de sélection

5. À l'occasion du dernier point de la situation, présenté le 8 septembre 2011 à la cent vingtième réunion du Comité d'audit, ce dernier a été informé des progrès accomplis à ce jour ainsi que des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt et de l'invitation à soumissionner. Quatre offres ont été reçues des cabinets suivants: Mazars LLP (Royaume-Uni); Reconta Ernst & Young (Italie); KPMG (Italie); et Deloitte (équipe mixte Royaume-Uni/Italie).
6. Une commission a été constituée pour procéder à l'évaluation technique des offres. Les membres du Comité d'audit ont été invités à participer aux présentations techniques assurées par les cabinets candidats en juillet 2011. Aucun membre du Comité d'audit n'a fait part à la direction de son intention d'y participer. Ces présentations ont eu lieu les 18 et 19 juillet 2011.

### IV. Résultats de l'évaluation

7. L'évaluation technique a tout d'abord fait apparaître que l'un des quatre cabinets invités à présenter une proposition technique n'avait pas atteint le seuil minimal fixé et était donc automatiquement éliminé; en conséquence, son offre commerciale n'a pas été ouverte. Il s'agissait du cabinet KPMG (Italie). Les trois autres cabinets – Deloitte, Ernst & Young et Mazars LLP – ont tous franchi ce seuil.
8. Pour la notation, le coefficient de l'évaluation technique avait été fixé à 70% compte tenu de la nature hautement technique des services demandés, et celui de l'évaluation commerciale à 30%.
9. On trouvera au tableau 1 les notes correspondant à l'évaluation technique.

Tableau 1

<i>Classement</i>	<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Note totale (100%)</i>	<i>Note de l'évaluation technique (coefficient 70%)</i>
1.	Deloitte & Touche SpA	84,65	59,26
2.	Mazars LLP	80,66	56,46
3.	Reconta Ernst & Young	72,34	50,64

10. L'évaluation technique de chaque cabinet est présentée ci-après:
  - **Deloitte & Touche SpA:** L'équipe présentée par Deloitte est solide au plan technique et dispose de bureaux tant en Italie qu'au Royaume-Uni. L'équipe a donné la preuve de son expérience des institutions financières internationales (IFI). Le haut responsable, qui mène à l'heure actuelle l'audit de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, serait en mesure d'apporter les connaissances de pointe nécessaires à l'équipe chargée de l'audit du FIDA. Grâce à leur connaissance approfondie de l'information financière, les membres de l'équipe ont pu répondre aux questions de manière extrêmement satisfaisante. Le bureau du Royaume-Uni serait dès le départ associé au processus, et ce tout au long de la phase d'exécution, et possède l'expérience et les compétences techniques requises.
  - **Mazars LLP:** L'équipe est solide au plan technique et le cabinet semble extrêmement professionnel. Cependant, il n'a jamais fourni ce type de services à des IFI, et certaines questions techniques n'ont donné lieu qu'à des réponses à caractère très général. Les membres de l'équipe possèdent toutefois les qualifications techniques requises; leur présentation s'est révélée riche de passion et de créativité, et leur approche dynamique. L'impression d'ensemble est celle d'une équipe internationale diversifiée, dotée de capacités de communication particulièrement fortes.

- **Reconta Ernst & Young:** L'équipe, solide au plan technique, a fait une présentation satisfaisante. L'associé responsable de l'audit n'est pas un comptable qualifié, même si certains membres de l'équipe sont des comptables professionnels qualifiés. Les réponses apportées aux questions d'ordre technique ont en général été satisfaisantes.

11. Les offres commerciales ont par la suite été ouvertes et évaluées. On trouvera au tableau 2 ci-après les résultats ainsi que les notes attribuées.

Tableau 2

Synthèse de l'évaluation commerciale			
Classement	Nom du soumissionnaire	Total des honoraires proposés (en euros)	Note attribuée (en %)
1.	Deloitte & Touche SpA	169 000	30
2.	Reconta Ernst & Young	212 500	24
3.	Mazars LLP	219 000	23

12. On trouvera au tableau 3 la note globale attribuée aux cabinets soumissionnaires, sur la base tant de l'évaluation technique que commerciale.

Tableau 3

Synthèse de l'évaluation commerciale			
	Deloitte & Touche SpA	Reconta Ernst & Young	Mazars LLP
Note technique	59,26	50,64	56,46
Note commerciale	30,00	24,00	23,00
Total	89,26	74,64	79,46
Classement général	1	3	2

## V. Présentation des résultats du Comité d'examen des contrats

13. À l'issue de l'évaluation précitée, les résultats de l'appel d'offres ont été présentés au Comité d'examen des contrats pour examen et recommandation au Responsable principal de la passation des marchés. Des détails concernant l'appel d'offres IFAD/2011/009/RFP relatif à la sélection du Commissaire aux comptes ont été fournis au Comité. Ce dernier a ensuite été invité à avaliser la recommandation basée sur les résultats de l'évaluation. Les membres du Comité d'audit ont été encouragés à prendre part à ce processus. Ont assisté à la réunion du Comité d'examen des contrats en qualité d'observateurs les membres du Comité d'audit suivants: M. Ronald Elkhuisen (Pays-Bas) et M. Agustín Zimmermann (Argentine). Le Comité d'examen des contrats, après avoir examiné le processus d'appel d'offres et le résultat de chaque étape, a fait la recommandation suivante:

*Compte tenu de ce qui précède, le Comité d'examen des contrats a avalisé la recommandation au Responsable principal de la passation des marchés visant à attribuer un contrat d'un an (renouvelable chaque année pour une période de cinq ans) pour l'audit des états financiers consolidés du FIDA, des états financiers individuels du Programme conjoint du Fonds belge pour la sécurité alimentaire, du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, et du Fonds pour l'environnement mondial, pour l'examen et l'évaluation des contrôles internes de l'information financière et pour la délivrance d'une attestation, au cabinet Deloitte & Touche SpA (Italie), pour un total de 169 000,00 EUR pour la première année.*

## VI. Prochaines étapes

14. On trouvera au tableau 4 les étapes qui feront suite à la recommandation du Comité d'examen des contrats et à la décision ultérieure du Responsable principal de la passation des marchés.

Tableau 4

<i>Étape</i>	<i>Instance responsable</i>	<i>Calendrier</i>
Présentation du cabinet d'audit sélectionné au Conseil d'administration pour approbation	Comité d'audit	Décembre 2011